

## Redevance 2025

### LES TARIFS 2025\*

#### COLLECTE EN PORTE À PORTE

##### Foyer de 1 à 3 pers. : 258 €/an

(20 levées du bac vert 140 litres incluses)

**Bonus** : - 4 € par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 20 € max.

**Malus** : + 6,15 € par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

##### Foyer de 4 à 5 pers. : 354 €/an

(20 levées du bac vert 240 litres incluses)

**Bonus** : - 6,40 € par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 32 € max.

**Malus** : + 10,53 € par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

##### Foyer de 6 pers. et + : 468 €/an

(20 levées du bac vert 360 litres incluses).

**Bonus** : - 9 € par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 45 € max.

**Malus** : + 14,92 € par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

#### COLLECTE EN COLONNES SEMI-ENTERRÉES

##### 90 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 50 l) : 225 €/an.

**Bonus** : - 0,50 € par ouverture non faite (moins de 90 levées). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€.

**Malus** : + 0,50 € par levée supplémentaire (dès la 91ème ouverture).

#### COLLECTE EN COLONNES AÉRIENNES

##### 135 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 30 l) : 225 €/an.

**Bonus** : - 0,50 € par ouverture non faite (moins de 90 levées). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€.

**Malus** : + 0,50 € par levée supplémentaire (dès la 136ème ouverture).

#### PAIEMENTS ACCEPTÉS

- CB sur le webusager (jusqu'à la date limite de paiement), ou à l'accueil de la C4
- espèces à l'accueil de la C4 (faire l'appoint)
- chèque libellé à l'ordre de "régie REOMi". Ne pas oublier de le signer et d'inscrire au dos le n° de la facture et vos ref. payeur et usager)
- prélèvement mensuel ou à échéance, si vous en avez fait la demande.
- non acceptés : paiement en CESU, paiement par téléphone.

POUR TOUT PAIEMENT À LA C4, MERCI DE VENIR AVEC VOTRE FACTURE

Au-delà de la date limite de paiement, une pénalité de 15 € par facture impayée est appliquée (délibération du 27/09/17).

## À QUOI CORRESPONDENT CES TARIFS ?

De nombreux usagers font encore l'erreur de diviser le tarif annuel payé par le nombre de levées de leur bac vert ou d'ouvertures de leur colonne à ordures ménagères. Mais attention, le service des déchets ménagers est plus complexe et ne se limite pas à la seule collecte de vos ordures ménagères. Pour connaître ce que vous payez, vous devez comptabiliser :

- le nombre de collectes/dépôts et le traitement de **vos ordures ménagères**,
- le nombre de collectes/dépôts et la valorisation de **vos tri sélectif**,
- le nombre de dépôts et la valorisation de **vos papiers**,
- le nombre de dépôts et la valorisation de **vos verre**,
- nouveauté : le nombre de dépôts et la valorisation de **vos biodéchets**,
- le stockage, la collecte, le traitement / la valorisation de vos DÉCHETS SPÉCIAUX ET VOLUMINEUX apportés en **déchèterie**. (14 passages en déchèterie\* : 2m<sub>3</sub> max/passage)
- les **coûts fixes** du service (frais de personnel, les charges ...),
- les **investissements**.

\*sauf pros : contactez le service pour connaître les tarifs

## BIODÉCHETS : les 12 premières bornes sont fonctionnelles

Le service est disponible sur douze sites depuis le début de l'année (consultez leurs emplacements sur notre site Internet).

#### Que pouvez-vous y jeter ?



#### Vous souhaitez utiliser les bornes ?

Contactez le service qui vous donnera l'accès aux bornes, vous donnera les explications nécessaires à leur utilisation et vous fournira un bioseau qui vous permettra de stocker vos déchets alimentaires. L'ouverture des bornes se fait à l'aide de votre carte/badge de déchèterie. Ce service est inclus dans votre forfait, sans coût supplémentaire et les ouvertures sont non comptabilisées.

### Contactez le service Public d'Élimination des Déchets (SPED)

Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne,  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h



2 voie André Rossi 02310 Charly-sur-Marne  [www.c4-charlysurmarne.fr](http://www.c4-charlysurmarne.fr)

Facturation	03 23 82 54 83	reomi@c4charly.fr
Déchèterie, tri des déchets	03 23 82 54 88	v.prieur@c4charly.fr
Biodéchets	03 23 82 14 54	biodechet@c4charly.fr

Suivre vos levées de bacs,  
ou suivre vos ouvertures de colonnes,  
passer à la e-facture,  
se faire mensualiser, ...

<https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>

À JETER ?  
À RECYCLER ?

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI GUIDE DU TRI

 Disponible sur App Store
 Disponible sur Google play
 Windows Phone

\*2 factures de la moitié du montant sont envoyées chaque année : la première en janvier et la seconde en juin 2025. Les bonus ou malus 2024 sont déduits ou ajoutés à la facture du 1er semestre 2025.

# Hausse de la tarification pour un équilibre des comptes du service

La Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne est contrainte de procéder à une augmentation significative de la Redevance d'Enlèvement des Déchets Ménagers incitative (REOMI) instaurée en 2016 sur le territoire.

Ce n'est pas une volonté de la collectivité mais une obligation. Cette hausse va servir à équilibrer le budget du service d'Enlèvement des Déchets Ménagers (SPED). Celui-ci étant autonome, chaque euro dépensé doit être équilibré par des recettes. La Communauté de Communes ne pouvant faire de perte, ni individualiser la redevance, se voit contrainte de répercuter la hausse des coûts sur le forfait payé par les usagers.

## CONTEXTE

Il s'agissait d'une exigence de l'État d'intégrer une composante incitative dans le financement du service, afin de responsabiliser les ménages quant à leur production de déchets. Le message de l'époque était clair : un meilleur tri conduit à des coûts réduits, symbolisé par le slogan « trier, c'est gagner ». Ce message a été vérifié sur notre Communauté car le volume des déchets ménagers a baissé d'environ 30 % et le volume du tri a augmenté de plus de 100%.

La C4 a maintenu cette orientation pendant 7 années, grâce à la mise en place d'un système de bonus et à la stabilité des tarifs.

Pourtant, se débarrasser de ses déchets ménagers n'est pas un geste anodin et surtout pas une démarche gratuite. Cela revient de plus en plus cher à la collectivité.

Lorsque vous jetez un déchet, cela ne signifie pas qu'il n'existe plus : il est collecté puis enfoui, incinéré ou valorisé. **Chacune de ces étapes entraîne des frais inévitables de carburant, d'électricité, de personnel, de fonctionnement, d'investissements... tous impactés par l'inflation actuelle.**

- **En 2016** : La tarification avait été établie sur la base des tarifs des marchés publics adoptés et des volumes des bacs à ordures ménagères (bacs à couvercle vert) répartis sur le territoire.

La C4 a maintenu cette approche pendant plusieurs années, cherchant à limiter la hausse des coûts (collecte en porte à porte tous les 15 jours, passage de certaines zones en points d'apport collectif, acquisition d'un compacteur et depuis peu d'un broyeur à végétaux pour la déchèterie...).

- **... et en 2025** : La tarification est toujours calculée sur les mêmes bases, mais le contexte actuel a changé et de nombreux facteurs sont à prendre en compte :

## NOUS FAISONS FACE À DE FORTES AUGMENTATIONS

**1- hausse du volume des déchets collectés** : *quelques chiffres* : Chaque habitant du territoire produit en moyenne 710kg de déchets ménagers par an ; soit + 11,5% d'augmentation de volumes de déchets collectés en 6 ans, toutes collectes confondues (ordures ménagères résiduelles, tri, verre, papier et déchèterie) : 11 300 tonnes collectées en 2024, contre 10 118 tonnes collectées en 2019 (avant la pandémie).

**2- augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers** (hausse des prix des carburants...) : *quelques chiffres* : + 7% entre 2024 et 2025,

**3- hausse du taux d'erreurs de tri** dans les bacs à couvercle jaune et les points d'apports collectifs destinés au tri. *Quelques chiffres* : coût des erreurs de tri en 2024 = 21 000 €.

**4- Flambée de la TGAP** (Taxe générale sur les activités polluantes) pour les déchets non valorisés. *Quelques chiffres* : Déchets enfouis (refus de tri et encombrants) = + 7€ par tonne depuis le début de l'année ; mais la taxe est passée de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, soit une augmentation de 382 %.

Déchets incinérés (ordures ménagères résiduelles : bacs verts ou colonnes à contrôle d'accès) = + 1€ par tonne depuis le début de l'année, mais la taxe est passée de 5 € la tonne en 2019 à 15 € la tonne en 2025, soit une augmentation de 300 %.

**5- Progression des incivilités** : le nombre croissant de dépôts sauvages a un impact financier mais également environnemental. Jeter ses déchets dans la nature ne réduit pas les coûts, bien au contraire !

De nombreuses solutions sont proposées aux usagers pour qu'ils puissent se débarrasser de leurs déchets : bacs verts et jaunes, points d'apports collectifs (verre, papier, tri, ordures ménagères et récemment biodéchets), déchèterie et ainsi préserver notre environnement tout en limitant la hausse des coûts du service.

Il en va de même pour les bacs brûlés à remplacer et les points d'apport collectifs endommagés à réparer.

**6- Amplification des intempéries** qui frappent la région. *Quelques chiffres* : en 2024, les inondations ont entraîné près de 45 000 € de

dépenses supplémentaires (50 bennes vidées, pour 140 tonnes de déchets collectés).

**7- Hausse des coûts de fonctionnement** du service,

**8- Démultiplication des réglementations à respecter** qui pèsent sur les finances. Pour récent exemple, l'obligation de trier les biodéchets à la source.

## NOUS SOMMES ÉGALEMENT CONFRONTÉS À DES DIMINUTIONS :

**1- Diminution des subventions** de l'État,

**2- Baisse des coûts de reprise des matériaux** ; par exemple, le prix de rachat du papier a chuté de 150 € à 50 € la tonne,

**3- Diminution des recettes perçues** grâce à la REOMi : de nombreux foyers utilisant un bac à couvercle vert de 140 litres alors que leur composition familiale ne justifie pas ce type de bac. La C4 n'a malheureusement que trop peu de moyens de vérifications (ne peut croiser les informations avec le trésor public) et se base essentiellement sur les déclarations des usagers.

**Nous avons conscience que vous faites déjà beaucoup d'efforts : en 2024, vous avez sorti en moyenne, 14 fois votre bac à couvercle vert, contre 21 fois en 2019 (avant la mise en place du bonus).**

**Une remarque revient d'ailleurs de manière récurrente :**

**“ PLUS JE TRIE, PLUS LES COÛTS AUGMENTENT ! ”**

Le tri ne réduit pas les volumes de déchets, mais modifie leur répartition. Cette organisation permet d'éviter de nombreuses pollutions et de préserver la nature, ainsi que les sols et le sous-sol (piles, huiles, peintures, etc.). Nous comprenons que cette augmentation peut être mal comprise voire décourageante. Mais il est important de ne rien lâcher et ne pas oublier le plus important :

**LE MEILLEUR DÉCHET, ET SURTOUT LE MOINS ONÉREUX, EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS.**